



Réponse de la Municipalité à une interpellation

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michael Mäder « Préserver la biodiversité aux abords des routes *charte des talus* »

Travaux, environnement

M. le Municipal Roland Perrin

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 11.12.2023



Table des matières

Objet de l'interpellation	2
Réponse de la Municipalité.....	2

Objet de l'interpellation

Lors de la séance du 7 novembre 2023 du Conseil communal, M. le Conseiller communal Michael Mäder a déposé l'interpellation suivante :

Préserver la biodiversité aux abords des routes « charte des talus »

En analysant le préavis concernant l'aménagement des giratoires j'ai fait des recherches sur internet concernant les aménagements autorisés et je suis tombé sur une charte qui a été développée par le canton de Vaud en 2021 qui invite les communes à mieux préserver la biodiversité aux abords des routes communales par biais de cette charte. Elle est adressée aux communes et on trouve une liste avec les communes vaudoises qui ont signé la charte. La commune Epalinges n'a, il me semble-t-il, pas encore signé la charte.

Pour votre information, ces trois points sont :

- *Renoncer à l'utilisation de tous types de produits phytosanitaires ;*
- *Préserver et promouvoir la biodiversité ;*
- *Lutter contre les plantes exotiques envahissantes et celles problématiques pour l'agriculture.*

D'où mes questions :

1. *Pourquoi la municipalité d'Épalinges n'a pas signé cette charte « talus de routes » ?*
2. *Est-ce que la municipalité peut s'imaginer d'appliquer (et de signer) la charte, afin de mieux veiller à la biodiversité ?*

Réponse de la Municipalité

En effet la commune n'a pas signé la charte.

Concernant les trois points mentionnés dans l'interpellation, on peut rappeler les éléments suivants :

1. Renoncer à l'utilisation de tous types de produits phytosanitaires :
La voirie, comme les espaces verts d'ailleurs, n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis belle lurette.
2. Préserver et promouvoir la biodiversité :
L'entretien différencié des surfaces vertes déjà mis en place par l'équipe des espaces verts a été élargi à celles entretenues par la voirie en 2020. Toutes ces surfaces sont gérées à l'aide de notre système d'information géographique interne (voir le rapport de gestion 2020 à la page 94 et 106 ; le rapport de gestion 2021 à la page 85 et 94 ; le rapport de gestion 2022 à la page 90).



3. Lutter contre les plantes exotiques envahissantes et celles problématiques pour l'agriculture : Dès 2018, les plantes exotiques invasives sont recensées et reportées sur notre système d'information géographique interne. Elles sont éliminées régulièrement non seulement sur et aux abords des talus des routes, mais aussi sur les espaces verts communaux et en forêt (voir le rapport de gestion 2018 à la page 89, le rapport de gestion 2019 à la page 88 ; le rapport de gestion 2020 à la page 96 ; le rapport de gestion 2021 aux pages 83 et 88 ; le rapport de gestion 2022 à la page 92).

En réponse à vos questions, sachant que nous n'avons pas attendu la « charte des talus » développée en 2021 pour entretenir les surfaces vertes de la commune selon les points 1 à 3 ci-dessus, la Municipalité ne voit pas vraiment l'intérêt de signer cette charte qui n'amène pas grand-chose de plus pour la commune.

Épalinges, le 11.12.2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



La Secrétaire municipale

Sarah Miéville